

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 28 juillet 2020

Etaient présents: Marc PERRIN, maire, Anne-Sophie AUROUSSEAU, François BREUGNOT, Marc DANGUIS, Martine GENTIL, Danièle JEANGUYOT, Denis LAUFERON, Jean-Georges MONERAU, Grégory SIROU.

Excusés :

Thérèse PERRARD a donné procuration à Marc PERRIN

Philippe PERRUCHET a donné procuration à Danièle JEANGUYOT

Marc PERRIN donne lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 19 juin 2020 qui est approuvé à l'unanimité ;

I / VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 ET DU BUDGET PRINCIPAL 2020

A. COMPTE ADMINISTRATIF 2019

• <u>Fonctionnement</u>	Dépenses de l'exercice	154 035,30 €
	Recettes de l'exercice	152 820,99 €
	Résultat	- 1 214,31 €
	Résultat antérieur	71 124,85 €
	Résultat cumulé	+ 69 910,54 €
• <u>Investissement</u>	Dépenses de l'exercice	50 396,37 €
	Recettes de l'exercice	31 358,64 €
	Résultat	- 19 037,73 €
	Résultat antérieur	- 12 083,64 €
	Résultat cumulé	- 31 121,37 €
	Restes à réaliser recettes	6 213,00 €
	Restes à réaliser dépenses	4 987,00 €
	Résultat définitif	- 29 895,37 €
	(besoin de financement)	

Le compte administratif de l'année 2019 est adopté à l'unanimité.

B. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2019

Le Conseil municipal, après avoir délibéré sur le compte administratif de l'année 2019,

Considérant les résultats cumulés,

Considérant les restes à réaliser,

DECIDE l'affectation suivante sur le budget 2020:

- besoin de financement en investissement : 29 895,37 €

- Report en fonctionnement : 40 015,17 €

C. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le budget de l'année 2020.

1) Fonctionnement

Equilibre dépenses / recettes

213 916,17 €

2) <u>Investissement</u>	
Equilibre dépenses / recettes	92 278,37 €

Les travaux d'investissements suivants sont inscrits sur le budget :

- Numérisation école de Blismes : reste à réaliser 2019 : 4 987 € (achat tablette)
complément 2020 : 2 021 € (tableau numérique)
- logiciel mairie
- Ordinateur mairie
- Poteau incendie Le Bourg
- Achat extincteurs
- Achat mobilier école
- Achat panneaux de signalisation
- Adressage (étude + achat panneaux) subventionné à 50 % au titre de la DETR
- Couverture bâtiment mairie école subventionné à 40 % au titre de la DETR

Le budget 2020 est adopté à l'unanimité.

II / VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 ET DU BUDGET PRINCIPAL 2020 : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

A. COMPTE ADMINISTRATIF 2019 SERVICE ASSAINISSEMENT

• <u>Fonctionnement</u>	Dépenses de l'exercice	1 176,25 €
	Recettes de l'exercice	5 312,98 €
	Résultat	+ 4 136,73 €
	Résultat antérieur	+ 9 399,16 €
	Résultat cumulé	+ 13 535,89 €
• <u>Investissement</u>	Dépenses de l'exercice	357,00 €
	Recettes de l'exercice	541,00 €
	Résultat	+ 184,00 €
	Résultat antérieur	+ 3 417,06 €
	Résultat cumulé	+ 3 601,06 €

B VOTE DU BUDGET 2020 SERVICE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le budget de l'année 2020 qui est adopté à l'unanimité.

1) <u>Fonctionnement</u>	
Equilibre dépenses / recettes	18 192,89 €
3) <u>Investissement</u>	
Equilibre dépenses / recettes	12 142,06 €

III / APPROBATION DE LA CHARTE DU PARC NATUREL REGIONAL DU MORVAN (PNRM)

Afin de renouveler son label, le PNRM a élaboré une nouvelle Charte 2020/2035. Cette Charte validée par les services de l'État est soumise à l'approbation des collectivités locales. Elle sera ensuite transmise au Conseil Régional puis aux différents ministères concernés. Le 1^{er} ministre se prononcera ensuite par décret sur le renouvellement de la labellisation en Parc Naturel Régional.

Après avoir pris connaissance de la Charte le conseil l'approuve à l'unanimité, confirmant ainsi son adhésion au PNRM.

IV / DESIGNATION DES DELEGUES AU COMITE SYNDICAL GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

Marc PERRIN informe le conseil que la commune doit être représentée au sein du conseil syndical GEMAPI. Le conseil désigne Marc PERRIN délégué titulaire et Martine GENTIL déléguée suppléante.

V / DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU PARC DU MORVAN

Lors du dernier conseil, Martine GENTIL a été désignée titulaire pour représenter la commune au Parc du Morvan. Il convient également de désigner un délégué suppléant. Le conseil désigne Marc PERRIN au poste de suppléant.

VI / DESIGNATION DES DELEGUES A LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

A la suite du renouvellement général des conseils municipaux, la préfecture demande la nomination de 3 délégués pour la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales (1 représentant du conseil municipal, un administré pour le Tribunal de Grande Instance et 1 pour l'Administration)

Anne-Sophie AUROUSSEAU est désignée pour représenter le conseil municipal.

Marc PERRIN propose de contacter Morgane CONSTANTIN-DAVID et Ingrid LAUFERON pour les autres délégations.

VII / COMMISSIONS THEMATIQUES COMMUNAUTAIRES

La commune peut être représentée au sein des commissions thématiques de la communauté de communes. Les propositions suivantes sont validées par le conseil :

Marc PERRIN pour les commissions voirie et finances

Denis LAUFERON pour la commission déchets ménagers

Martine GENTIL pour la commission affaires sociales

VIII COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Suite au renouvellement des conseillers municipaux, une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune.

Elle est composée du Maire, de 6 délégués titulaires et 6 suppléants désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques à partir d'une liste de contribuables, en nombre double soit 24 contribuables, proposée sur délibération du conseil municipal.

Le conseil municipal dresse donc une liste de 24 contribuables (consultable en mairie).

DIVERS :

- Un locataire de la gendarmerie a signalé une fuite d'eau dans le logement, le nécessaire sera fait rapidement
- Une trappe de ramonage sera installée dans la maison de la gendarmerie
- Suite à une décision prise lors du dernier conseil d'école Martine NOACCO qui assure déjà l'entretien de l'école communale sera responsable de la cantine scolaire de Blismes à la rentrée (distribution des repas et surveillance)
- L'emplacement de la statue de la Vierge sera réaménagé à l'automne - remplacement de la haie de buis.

Pour extrait conforme,
Le Maire,